

## ZUDAUSQUES

Il y a quelques jours, Yannick Deroo, de Zudausques, nous alertait au sujet de sa facture d'eau et notamment sur le prix de la collecte et traitement des eaux usées, qui a quasiment doublé.

Frédéric Berteloot

# Ces eaux usées qui font grimper la note

Yannick Deroo a bu la tasse en septembre dernier quand il a reçu sa facture d'eau potable. « Quand j'ai ouvert l'enveloppe, j'ai constaté plus de 100€ d'augmentation par rapport à ma facture précédente. Ça a été d'autant plus surprenant que nous avions reçu, peu de temps avant, une belle lettre qui nous disait que nous changions de prestataire pour une meilleure qualité de service et un prix raisonné. Et la première facture que l'on reçoit est juste énorme. »

Certes, le foyer a consommé un peu plus. Mais les 10 m<sup>3</sup> supplémentaires font grimper la facture. En six mois de temps, le m<sup>3</sup> consommé est passé de 5,075€ à quasiment 7€ et même 9€ si on ajoute l'abonnement et autres prestations. Soit 454€ pour 50 m<sup>3</sup> consommés.

Précision, la distribution et le traitement de l'eau sur les communes de Zudausques, Quelmes, Leulinghem, Boidinghem, Quercamps et Acquin-Westbécourt sont désormais gérés par le syndicat des eaux du Dunkerquois (Sed).

**« Cette augmentation me dérangerait moins si elle était justifiée », Y. Deroo**

## Le prix des eaux usées

Ce n'est pas le prix de l'eau en lui-même qui a changé, il aurait



À ce rythme, l'eau de Yannick Deroo lui coûtera près de 1000€ par an. Pour deux personnes, ça fait beaucoup.

même baissé. En fait c'est dans la ligne Collecte et traitement des eaux usées (assainissement col-

lectif) qu'il faut regarder. Cette taxe est passée de 2,68€ à 5,40€ le m<sup>3</sup>. Incompréhensible pour Yan-

nick Deroo comme pour les autres usagers. « Cette augmentation me dérangerait moins si elle était justi-

fiée. Or, rien n'a changé et personne ne peut me dire à quoi cela correspond. Et surtout, pourquoi Wisques, qui est parti au Sidealf (syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Lumbres et Fauquembergues) a toujours gardé le même tarif. »

Autre interrogation de Yannick Deroo, « Je me sens désormais à l'écart de la CCPL. Ça crée un traitement particulier et ça met de côté le principe de répartition et d'égalité de traitement. Des valeurs sur lesquelles on devrait au contraire se rapprocher. »

## Un peu d'histoire

Pour comprendre, il convient de faire un peu d'histoire. Jusqu'en janvier 2020, les communes de Zudausques, Quelmes, Wisques et Leulinghem, qui ont réalisé de gros travaux d'assainissement, étaient regroupées dans un même syndicat intercommunal des eaux. Mais ce regroupement étant trop petit, la loi les a contraints à dissoudre le syndicat et à rejoindre une plus grosse structure. Wisques a choisi le Sidealf. Zudausques, Quelmes et Leulinghem, comme leurs voisins de Boidinghem et Quercamps, ont fait le choix du Syndicat des eaux du Dunkerquois. Si la facture des Wisquois n'a quasiment pas changé, celle des cinq autres communes a grimpé en flèche.

## Pourquoi le Sed

Pour Alain Clabaut, maire de Leulinghem, et ancien président de feu le syndicat intercommunal des eaux de Leulinghem, Quelmes, Zudausques, Wisques, le choix de la Sed était logique : « Parce que nous avons toujours été alimentés en eau par Dunkerque via l'usine de Moule. On a cru qu'en allant dans cette grosse structure, ça n'allait pas changer. À l'époque, une partie du budget eau potable nous permettait de financer l'assainissement. C'est ce qui explique le prix correct que nous pratiquions. Mais cette façon de faire a été interdite par la loi. Or, les travaux que nous avons faits, il faut continuer à les payer. On aurait dû, de notre côté, augmenter progressivement. Là, c'est vrai que ça fait beaucoup d'un coup. » Toutefois, Alain Clabaut ne regrette pas ce choix.

## Les explications du Sed

Fabrice Mazouni, président du Sed nous apporte quelques explications. « Les anciens syndicats avaient mené une démarche volontariste d'investissements pour la mise en œuvre des ouvrages et réseaux nécessaires au déploiement de l'assainissement collectif au profit du territoire des communes et de ses habitants, y compris pour les générations futures. Il s'agit d'investissements récents et très conséquents qui ont nécessité une part très importante d'emprunts dont les échéances de remboursement pèsent aujourd'hui sur le budget assainissement. La maîtrise des investissements s'impose et le programme de travaux à venir en matière d'assainissement en tiendra compte et sera contraint. »

Le Sed s'est fixé l'objectif de maîtrise des charges induites par les engagements passés portés par les ex-syndicats et a bien sûr l'obligation d'équilibrer le budget assainissement. Les recettes devant couvrir les dépenses, les tarifs pour la part assainissement ont évolué. Cependant, pour ce qui concerne la part eau potable, le Sed dispose d'un prix moyen parmi les plus bas du bassin Artois Picardie ce qui permet de limiter le coût global pour l'habitant. Ainsi, sur la base d'une facture moyenne (base consommation de 85m<sup>3</sup>/an/foyer) l'évolution de la facture globale se situe entre 22 et 25% selon la commune (ex-syndicats de Boidinghem ou de Leulinghem). »

## Un collectif

Les habitants mécontents espèrent pouvoir créer un collectif d'usagers. « Afin de mettre en place une démarche citoyenne, responsable et collective permettant d'agir et de garantir aux habitants du territoire de la CCPL une tarification du prix de leur assainissement d'eau qui soit cohérente, juste, équitable et supportable. »